

Hraniclean SEP 11

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Date d'émission: 12/06/2017 Date de révision: 14/12/2022 Remplace la version de: 12/06/2017 Version: 1.1

Fournisseur

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Hraniclean SEP 11

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel

Utilisation de la substance/mélange : Liquide de séparation concentré pour adhésif PVAc

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Hranipex Czech Republic k.s. Hranipex SAS
J. Rýznerové 97, Komorovice 3E, rue de Lugano

CZ= 396 01 Humpolec FR= 68180 Horbourg-Wihr

Czech Republic France

T 565 501 210 T +33(0)3 89 20 61 00 - F +33(0)3 89 20 61 06

<u>hranipex@hranipex.cz</u> - <u>www.hranipex.cz</u> <u>info@hranipex.fr</u> - <u>http://www.hranipex.fr</u> - <u>http://www.hranipex.fr</u> - <u>http://www.hranipex.fr</u> - http://www.hranipex.fr

sds@regartis.com

Distributeur

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033	+33 2 41 48 21 21	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076	+33 5 56 96 40 80	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint- Denis 75475	+33 1 40 05 48 48	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat



Hraniclean SEP 11

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Date d'émission: 12/06/2017 Date de révision: 14/12/2022 Remplace la version de: 12/06/2017 Version: 1.1

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou selon la législation nationale pertinente. Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Premiers soins général

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Premiers soins après contact oculaire

Premiers soins après ingestion

4.1. Description des mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

 Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin. Ne jamais

administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever les vêtements contaminés.

: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau

pendant au moins 15 minutes. Enlevez les verres de contact, si présents et faciles à faire.

: Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire 500 ml d'eau. Ne jamais tenter de faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage

ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Le produit n'est pas inflammable.

Danger d'explosion : Non explosif.

Reactivité en cas d'incendie : Ne favorise normalement pas la combustion.

14/12/2022 (Date de révision) FR - fr 2/10



Hraniclean SEP 11

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du

Date d'émission: 12/06/2017 Date de révision: 14/12/2022 Remplace la version de: 12/06/2017

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

: Une combustion incomplète peut libérer : Oxydes de carbone (CO, CO2). Les produits de décomposition à haute température, sont nocifs par inhalation.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

Protection en cas d'incendie

Autres informations

: Évacuer la zone. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection

respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

: Risque de glissade sur la matière renversée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection Procédures d'urgence

: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

: Eloigner le personnel superflu. Arrêtez les fuites si cela vous est possible sans prendre de risque personnel. Ventiler la zone de déversement. Ne pas toucher le produit déversé ou

marcher dessus.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se

reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

N'évacuez pas le produit vers les dépôts d'ordures ou dans les égouts (la nappe phréatique), ou dans le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en

Autres informations

Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène

: Le produit liquide est glissant.

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Conserver dans les conteneurs d'origine. Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé. Conserver à l'écart des produits incompatibles.

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Conserver dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs correctement étiquetés. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos. Conserver à température ambiante. Protéger contre le gel.

Produits incompatibles : Oxydants puissants.

: > 15 °C Température de stockage

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles



Hraniclean SEP 11

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Date d'émission: 12/06/2017 Date de révision: 14/12/2022 Remplace la version de: 12/06/2017 Version: 1.1

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

En cas d'exposition répétée ou prolongée : Porter des lunettes de sécurité bien ajustées ou un écran facial. EN 166

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

En cas d'exposition répétée ou prolongée : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

En cas d'exposition répétée ou prolongée : Gants en caoutchouc nitrile

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon et de l'eau avant de quitter le travail. Équipement de protection et vêtement lavage des s avant de les réutiliser.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Couleur : Jaune-brun.



Hraniclean SEP 11

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Date d'émission: 12/06/2017 Date de révision: 14/12/2022 Remplace la version de: 12/06/2017 Version: 1.1 Apparence : Limpide. Odeur : Inodore. Seuil olfactif : Pas disponible Point de fusion : Non applicable Point de congélation : < 0 °C Point d'ébullition : ≈ 100 °C Inflammabilité : Non applicable Propriétés explosives : Non explosif. Propriétés comburantes : Non comburant. Limites d'explosivité : Pas disponible Limite inférieure d'explosion : Pas disponible Limite supérieure d'explosion : Pas disponible Point d'éclair : Pas disponible Température d'auto-inflammation : Pas disponible Température de décomposition : Pas disponible : ≈ 7 Viscosité, cinématique : 96,618 mm²/s Viscosité, dynamique : 0.1 Pa·s Solubilité : Miscible avec l'eau. Insoluble dans les huiles/graisses. Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible : 2500 Pa Pression de vapeur Pression de vapeur à 50°C : Pas disponible Masse volumique : 1035 kg/m³ Densité relative : Pas disponible Densité relative de vapeur à 20°C : Pas disponible

: Non applicable

9.2. Autres informations

Caractéristiques d'une particule

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : 0 kg/kg

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.



Hraniclean SEP 11

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Date d'émission: 12/06/2017 Date de révision: 14/12/2022 Remplace la version de: 12/06/2017 Version: 1.1

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations our los cla	asses de danger telles que définies dans l	la ràgiament (CE) nº 1272/2009
11.1. Informations sur les cla	isses de dander telles que delinies dans i	e regiement (GE) ii 12/2/2000

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas
	remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas
	remplis)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

. Salato alguo (alatoli)	·	remplis)
Hraniclean SED 11		

Hraniclean SEP 11			
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg		
Corrosion cutanée/irritation cutanée	 Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: ≈ 7 		
Indications complémentaires	 En cas de contact prolongé ou répété avec la peau, des irritations peuvent survenir chez les personnes hypersensibles 		
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	 Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: ≈ 7 		
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas		

remplis) Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas Mutagénicité sur les cellules germinales

remplis)

Cancérogénicité Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) Toxicité pour la reproduction

Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)

Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

96,618 mm²/s

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

(STOT) (exposition répétée) Danger par aspiration

Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Viscosité, cinématique

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

11.2.2. Autres informations

Hraniclean SEP 11

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)

Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)



Hraniclean SEP 11

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

12.2. Persistance et dégradabilité

Hraniclean SEP 11

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Hraniclean SEP 11

Potentiel de bioaccumulation Ne s'accumule pas dans les organismes.

12.4. Mobilité dans le sol

Hraniclean SEP 11

Ecologie - sol Faible mobilité (sol).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Hraniclean SEP 11

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien

: Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires

: Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux

usées

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

Ecologie - déchets

- : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
- : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
- : Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Ne pas jeter les déchets à l'égout.
- : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé. Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.
- : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification					
Non applicable Non applicable		Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	



Hraniclean SEP 11

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

	•				
ADR	IMDG	IATA	ADN	RID	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.4. Groupe d'emballage					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
Pas d'informations supplémentaires disponibles					

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

REACH Annexe XVII (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

REACH Annexe XIV (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Réglementation POP (polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'ozone (1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)



Hraniclean SEP 11

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Date d'émission: 12/06/2017 Date de révision: 14/12/2022 Remplace la version de: 12/06/2017 Version: 1.1

Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : 0 kg/kg

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Indications de changement					
Rubrique Élément modifié N		Modification	Remarques		
	Remplace la fiche	Ajouté			
	Date de révision	Ajouté			
	Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté			
5.2	Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	Modifié			
5.3	Protection en cas d'incendie	Modifié			
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Modifié			
7.2	Température de stockage	Ajouté			
7.2	Matières incompatibles	Modifié			
7.2	Conditions de stockage	Modifié			
8.2	Protection des mains	Modifié			
8.2	Protection de la peau et du corps	Modifié			
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Modifié			
12.4	Ecologie - sol	Modifié			
12.6	Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté			
16	Sources des données	Modifié			

Abréviations et acronymes:	
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route



Hraniclean SEP 11

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Date d'émission: 12/06/2017 Date de révision: 14/12/2022 Remplace la version de: 12/06/2017 Version: 1.1

Abréviations et acronymes:		
Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008		
Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures		
Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)		
Persistant, bioaccumulable et toxique		
Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer		
Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006		
Fiche de Données de Sécurité		
Très persistant et très bioaccumulable		
Association internationale du transport aérien		
Code maritime international des marchandises dangereuses		
Station d'épuration		

Sources des données

: Orientations de l'ECHA pour l'établissement de fiches de données de sécurité Base de données d'inventaire ECHA C & L. Documents de sécurité du fournisseur.

Conseils de formation

: Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.